

Département de la <b>MOSELLE</b> Arrondissement de <b>THONVILLE</b> 	<b>COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2016 à 18h</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En exercice : <b>29</b></li> <li>▪ Présents : 23</li> <li>▪ Représentés : 6</li> </ul>	<b>En présence de :</b> Mme Hoël, M. Boulay, Mme Vanduch, M. Ackermann, Mme Wagner, M. Froehlicher, Mme Merscher-Vogel, M. Hoël (à partir du point n°3), Mme Nalepa, Mme Huot, M. Felten, M. Pas, Mme Dalla Favera, Mme Cailliez, M. Maggioli, Mme Baldo, M. Ziegler, M. Costagliola, M. Delon, Mme Laurent, M. Perniceni, Mme Le Lay
	<b>Ont donné procuration :</b> M. Berardi à Mme Wagner, Mme Even à M. Luxembourgger, M. Hoël à M. Boulay (jusqu'au point n°2), M. Tomaz à Mme Huot, Mme Conge à Mme Vanduch, M. Mielcarek à Mme Cailliez, Mme Ounissar à Mme Baldo  <b>Secrétaire de séance :</b> Mme Huot

### ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal du 27 juin 2016  
 Désignation du secrétaire de séance

1. Communication des décisions prises en application de la délégation permanente
2. Bilan de la concertation menée dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) transformé en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)
3. Arrêt du projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) transformé en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)
4. Etude hydrogéologique à réaliser suite aux inondations provoquées par le ruisseau du Veymerange
5. Etude d'aménagement entrée Est de Terville
6. Acquisition foncière de parcelles auprès de la SEBL
7. Remise des équipements publics par la SEBL à la Ville de Terville
8. Autorisation globale de cession de terrains à la SEM
9. Signature d'un contrat de concession avec la SEM STAF
10. Acquisition d'un garage rue de Champagne
11. Echanges de garages rue de Champagne
12. Procédure d'expropriation rue de Champagne : résolution à l'amiable par cession et échange
13. Acquisition foncière rue de la Meulerie
14. Acquisition foncière Chemin Saint Pierre
15. Acquisition d'une nouvelle voirie – Rue François Fousse
16. Cession des chemins amenant à la place des Frères Lumière
17. Cession de terrain rue du Cimetière
18. Echange de terrain – Avenue du 14 Juillet 1789 / Rue Saint Jean
19. Convention relative à la réalisation d'un plateau surélevé à l'intersection de la RD n°13 dénommée route de Marspich et la rue François Fousse
20. Travaux de réhabilitation de la rue le Kem – Demande de subvention SISCODIPE
21. Construction d'un Centre Technique Municipal – Demande de subventions
22. Signature d'une convention de partenariat pour le financement d'un boulodrome couvert
23. Extension et réaménagement des locaux du Centre Social Georges Brassens (ATEJ) – Demande de subvention
24. Antenne locale de prévention spécialisée Apsis-Emergence – Participation aux frais de fonctionnement 2016
25. Annulation d'une subvention attribuée à l'association « Sporting Club Terville Football »
26. Accueil collectif de Mineurs : Périscolaire soir – Abrogation de l'aide aux familles
27. Carte scolaire – Attribution du 7<sup>ème</sup> poste élémentaire à l'école primaire « Le Moulin »
28. Création d'un emploi de la filière animation dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité
29. Modification du tableau des effectifs
30. Gratification des stagiaires
31. Convention de partenariat ASAL – APEI
32. Gestion du Foyer pour Personnes Agées « Erckmann Chatrian »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** le procès-verbal du 27 juin 2016
  - **DESIGNE** comme secrétaire de séance Madame Béatrice HUOT
1. **PREND ACTE** des communications relatives aux décisions prises en application de la délégation permanente accordée au Maire.
  2. **PREND ACTE** du bilan de la concertation et décide poursuivre la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols transformé en Plan Local d'Urbanisme de la commune.
  3. **ARRETE** le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols transformé en Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Terville tel qu'il est annexé à la présente ; **PRECISE** que conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à la procédure, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur le projet.
  4. **APPROUVE** le principe de réalisation d'une étude hydrogéologique du ruisseau du Veymerange en cofinancement avec la Ville de Thionville et la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » ; **AUTORISE** le Maire à engager les dossiers de financement de l'étude et les demandes de subventions éventuelles ; **AUTORISE** le Maire à signer tous documents utiles.
  5. **APPROUVE** la réalisation de l'étude d'aménagement entrée Est de Terville ; **AUTORISE** le Maire à lancer cette étude ; **AUTORISE** le Maire à signer tous documents utiles.
  6. **CONFIRME** l'acquisition foncière auprès de la SEBL des parcelles cadastrées Lieudit Huhnerfeld constituant le Lot 4 du Parc d'Activités Technologiques d'une contenance de 55 ares et 29 ca ; **AUTORISE** l'acquisition des parcelles cadastrées en section 5 Lieudit Huhnerfeld sous les numéros :
    - 598/8 d'une contenance de 87 ares et 85 ca,
    - 601/8 d'une contenance de 6 ares et 42 ca,
    - 599/8 d'une contenance de 11 ares et 42 ca,
    - 602/8 d'une contenance de 31 ca,
    - 603/8 d'une contenance de 18 ares et 22 ca,
    - 604/8 d'une contenance de 1 are et 92 ca ;**FIXE** le prix d'acquisition à la somme de 44,50 euros/m<sup>2</sup> TTC ; **DIT** que le cahier des charges de cession ne s'appliquera pas aux ventes faites par la SEBL à la Ville de Terville ; **AUTORISE** le Maire, ou son représentant à ce type d'opération Monsieur Jean-Paul Boulay, à signer les actes authentiques et définitifs liés d'acquisition, ainsi que toutes pièces utiles ; **IMPUTE** les différentes dépenses au budget 2016.
  7. **PREND ACTE** de l'achèvement des équipements publics proposés à la rétrocession ; **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de remise des ouvrages ; **APPROUVE** l'intégration de ces ouvrages dans le patrimoine de la Ville de Terville ; **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte de rétrocession à l'euro symbolique des emprises d'assiette desdits ouvrages, à intervenir avec la SEBL, devant Maître JACOB notaire à METZ ; **PREND EN CHARGE** les frais d'actes liés à cette rétrocession ; **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.
  8. **AUTORISE** la cession à la SEM Société Tervilloise d'Aménagement Foncier des parcelles communales, cadastrées :
    - Sur Terville Sud en section 6 n°244, 245, 248 et section 8 n°493, 583 et 585 d'une contenance totale de 8ha 40a 10ca ;
    - Sur le Parc d'Activités de Terville au Lieudit Huhnerfeld en section 5 sous les n°14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 23, 24, 369, 371, 373 et 551 pour une contenance totale de 24 574 m<sup>2</sup> ;

- Sur le Parc d'Activités de Terville au Lieudit Huhnerfeld en Section 5 les parcelles issues du nouvel arpentage et numérotées:
  - 598/8 d'une contenance de 87 ares et 85 ca,
  - 601/8 d'une contenance de 6 ares et 42 ca,
  - 599/8 d'une contenance de 11 ares et 42 ca,
  - 602/8 d'une contenance de 31 ca,
  - 603/8 d'une contenance de 18 ares et 22 ca,
  - 604/8 d'une contenance de 1 are et 92 ca ;
- Sur l'emprise du Centre Technique Municipal actuel, les parcelles 207 et 535 cadastrées en section 8 pour une superficie de 50 ares et 81 ca et de 32 ares 24 ca ;

**FIXE** le prix de cession à la somme de 52,90 euros le m<sup>2</sup> ; **AUTORISE** la désaffectation des ateliers municipaux et préciser que ceux-ci font partie du patrimoine privé de la Ville ; **RAPPELLE** que ces cessions s'inscrivent dans le cadre de la gestion du patrimoine de la Ville et qu'elles relèvent du seul exercice de la propriété sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif. Le produit de la vente sera réaffecté à l'investissement dans le cadre des missions et services offerts à la population ; **DIT** qu'il sera rendu compte au Conseil Municipal de chacune des cessions à intervenir en application de la présente délibération ; **AUTORISE** le Maire, le 1<sup>er</sup> Adjoint ou en cas d'empêchement le 2<sup>nd</sup> Adjoint, à signer les compromis, actes authentiques et définitifs de ventes ainsi que tous documents utiles à la mutation ; **NOMME** Maître Michaël JACOB, notaire de la Ville pour cette opération ; **DIT** que les recettes seront affectées aux budgets 2016 et suivants ; **AUTORISE**, d'une manière générale, le Maire, le 1<sup>er</sup> Adjoint ou en cas d'empêchement le 2<sup>nd</sup> Adjoint, à prendre toute mesure utile permettant la bonne exécution de la présente délibération.

9. **AUTORISER** la signature d'un contrat de concession avec la SEM Société Tervilloise d'Aménagement Foncier pour le périmètre cadastré sur Terville Sud en section 6 n°244, 245, 248 et section 8 n°493, 583 et 585 d'une contenance totale de 8ha 40a 10ca ; **DIT** que la SEM STAF rendra compte au Conseil Municipal de ses actions réalisées en application de cette concession ; **AUTORISE**, d'une manière générale, le Maire, le 1<sup>er</sup> Adjoint ou en cas d'empêchement le 2<sup>nd</sup> Adjoint, à signer tout document et prendre toute mesure utile permettant la bonne exécution de la présente délibération.
10. **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer l'acte notarié avec Monsieur et Madame Pasqualotti pour l'acquisition du garage cadastré n° 886 et 1/20<sup>ème</sup> de la parcelle n° 856 et ce, pour un montant de 7 000 euros ; **CHARGE** Maître Marc Schmitt de la rédaction de l'acte ; **PREND EN CHARGE** les frais inhérents à cet acte ; **IMPUTE** la dépense à l'article 2115.
11. **AUTORISE** les échanges de garages sans soulte ; **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les actes notariés avec l'ensemble des propriétaires ci-dessus désignés ainsi que tout document utile ; **CHARGE** l'étude de Maîtres Marc Schmitt et Stéphane Robin de la rédaction des actes d'échange ; **PREND EN CHARGE** les frais inhérents à ces actes ; **IMPUTE** les dépenses à l'article 2138.
12. **ACCEPTTE** l'échange sans soulte du garage de Madame et Monsieur Hebda cadastré en section 11 n° 877 et 1/15<sup>ème</sup> de sol de la parcelle n° 858 avec le garage sis rue de Champagne en section 11 n° 1134/127 de 18 m<sup>2</sup> ; **ACCEPTTE** l'acquisition du garage de Madame Boulahssa, cadastré en section 11 n° 905 et 1/9<sup>ème</sup> de sol de la parcelle n° 858, pour un montant total de 6575 euros ; **CHARGE** l'étude de Maîtres Marc Schmitt et Stéphane Robin, de la rédaction des actes notariés ; **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les actes ainsi que toutes pièces utiles ; **IMPUTE** la dépense au budget 2016.

13. **AUTORISE** l'acquisition foncière de la parcelle cadastrée numéro 154 en section 6, d'une contenance de 3 ares 66 centiares, des conjoints Hansen, au prix de 74 900 euros hors frais de mutation ; **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces utiles ; **NOMME** Maître Michaël Jacob notaire à Metz pour la rédaction de l'acte ; **PREND EN CHARGE** les frais d'acte ; **IMPUTE** la dépense à l'article 2111.
14. **DECIDE** de l'acquisition foncière de la parcelle de terre située Chemin Saint Pierre et cadastrée numéro 567/100 en section 4, d'une contenance de 20 m<sup>2</sup>, de la Fondation des Apprentis d'Auteuil, et ce à l'euro symbolique ; **AUTORISE** le Maire ou en cas d'empêchement, son représentant, à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces utiles ; **PREND EN CHARGE** les frais d'acte ; **IMPUTE** la dépense à l'article 2111.
15. **AUTORISE** l'acquisition de la rue François Fousse, à l'euro symbolique ; **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié avec Deltamenagement ainsi que toutes pièces utiles ; **INSCRIT** la dépense d'un euro à l'article 2111 du budget ; **INTEGRE** la rue François Fousse dans le domaine communal faisant passer la longueur de la voirie pour la D.G.F. de 30 777 mètres à 31 027 mètres.
16. **AUTORISE** les cessions ci-dessous à l'euro symbolique ; **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer les actes avec :
  - M. Zollo pour la parcelle n° a/47,
  - Mme Hepp et M. Fuhrmann pour la parcelle n° b/47,
  - Mme et M. Kircher pour la parcelle n° c/47,
  - M. Gaire pour la parcelle n° d/47,
  - M. Poirot pour la parcelle n° e/47,
  - Mme et M. Gaspard pour la parcelle n° c/681,
  - Mme et M. Prevot pour la parcelle n° e/681,
  - Mme Boivin et M. Daneau pour la parcelle n°b/681 et d/681 ;**CHARGE** l'étude de Maîtres Schmitt et Robin de la rédaction des actes.
17. **AUTORISE** la cession de la parcelle cadastrée numéro 369 en section 3, d'une contenance de 3 ares 35 centiares, pour un montant de 25 000 euros, à M. et Mme Le Lay ; **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces utiles ; **IMPUTE** la recette à l'article 775.
18. **AUTORISE** l'échange des parcelles n° 362/41 et 363/41 d'une surface cumulée d'un are et huit centiares avec la parcelle n° 348 d'un are ; **CHARGE** Maître Galy de l'office notarial Bestien, Gangloff, Galy de Florange pour la rédaction de l'acte ; **AUTORISE** le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur Boulay à signer l'acte ainsi que toutes pièces utiles.
19. **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer, avec le Conseil Départemental de la Moselle, la convention afférente ainsi que tout document utile ; **AUTORISE** la réalisation d'un plateau surélevé sur la RD n° 13 dénommée route de Marspich, à la jonction de la rue François Fousse à Terville.
20. **APPROUVE** le principe de réalisation des travaux de réhabilitation de la rue le Kem ; **AUTORISE** le Maire à engager les dossiers de demande de subvention auprès du SISCODIPE ; **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles.
21. **ADOpte** le plan de financement pour un coût prévisionnel de 2 191 530 € HT ; **CHARGE** le Maire ou son représentant de solliciter des subventions auprès de l'Etat et plus généralement tout autre financeur potentiel ; **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document utile.

22. **AUTORISE** la signature avec la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne, d'une convention de partenariat pour le financement de la construction par la ville d'un boulo-drome couvert, situé rond-point du Poitou ; **IMPUTE** la recette de 75 000 € HT à l'article 1328 du budget 2016 ; **AUTORISE**, d'une manière générale, le Maire, le 1<sup>er</sup> Adjoint, ou en cas d'empêchement le 2<sup>nd</sup> Adjoint, à signer tout document et prendre toute mesure utile permettant la bonne exécution de la présente délibération.
23. **APPROUVE** le principe de réalisation des travaux d'extension et réaménagement des locaux du Centre Social Georges Brassens (ATEJ) ; **ADOpte** le plan de financement pour un montant prévisionnel de dépenses de 185 546 € HT ; **AUTORISE** le Maire à engager opérationnellement les dossiers en demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et plus généralement tout autre financeur potentiel ; **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles.
24. **CONFIRME** sa participation aux frais de fonctionnement de l'antenne locale de prévention spécialisée conformément à la convention départementale ; **ALLOUE** à l'association Apsis-Emergence une subvention de fonctionnement pour l'année 2016 de 10 000 € ; **DIT** que les crédits correspondants sont prévus à l'article 6574 en subventions non affectées du budget 2016.
25. **CONSTATE** que les conditions auxquelles l'octroi de cette subvention est subordonné ne sont plus remplies ; **ANNULE** la subvention d'un montant de 5 400 € attribuée au SCT Football pour l'aide à l'emploi d'un éducateur ; **CHARGE** l'Ordonnateur de procéder à la régularisation comptable par émission d'un mandat d'annulation.
26. **ABROGE** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 la participation financière de la Ville pour les familles dont les enfants participent à l'accueil périscolaire du soir.
27. **PREND ACTE** de la communication concernant la carte scolaire – Attribution d'un 7<sup>ème</sup> poste élémentaire à l'école primaire « Le Moulin ».
28. **DECIDE** le recrutement direct d'un contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 10 mois et 19 jours allant du 13 octobre 2016 au 31 août 2017 inclus. Cet adjoint assurera des fonctions d'animation pour une durée hebdomadaire de services de 25/35<sup>ème</sup>.  
La rémunération de l'adjoint sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe ; **CHARGE** Monsieur le Maire du recrutement de l'adjoint d'animation et de la conclusion du contrat d'engagement ; **DIT** que la présente délibération concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° et 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient ; **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012 du budget de fonctionnement 2016 et des suivants.
29. **APPROUVE** la création au tableau des effectifs, de trois emplois permanents à temps complet, deux au grade d'attaché territorial et un au grade de technicien territorial ; **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012 du budget de fonctionnement 2016 et des suivants.
30. **RAPPORTE** la délibération du 7 avril 2010 ; **APPROUVE** le versement d'une gratification pour les étudiants de l'enseignement supérieur et les élèves de l'enseignement secondaire effectuant un stage ou une formation en milieu professionnel de plus de deux mois au sein de la Ville ; **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012 du budget de fonctionnement 2016 et des suivants.
31. **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec l'Association Sport Adapté et de Loisirs (ASAL), ainsi que tous les documents utiles ; **AUTORISE** d'une manière générale le Maire à prendre toute mesure permettant la bonne exécution de la présente délibération ; **DIT** que la dépense afférente sera imputée au chapitre 011 des budgets 2016 et suivants.

32. **CONFIRME** la gestion du Foyer pour Personnes Agées par le Centre Communal d'Action sociale de Terville ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention conclue entre l'Etat, le propriétaire et l'organisme gestionnaire en application de l'article L.353-13 du code de la construction et de l'habitation portant sur les logements-foyers visés par l'article L. 351-2 pour personnes âgées ; **AUTORISE** la signature d'une convention de location avec le Centre Communal d'Action Sociale aux mêmes conditions économiques. Celle-ci précisera les modalités de révision de loyer ; **IMPUTE** les différentes recettes au budget de la Ville aux articles correspondants.

Affiché le 17/11/2016.

Le Maire,

Patrick Luxembourger